

Restauration / Garderie

Des réponses à vos questions

Rentrée
2019



Q. Que dois-je faire pour inscrire mes enfants?

R : Vous devez vous rendre **avant le 26 juillet** au Pôle Affaires Scolaires à l'Espace Jeunesse pour remplir un dossier d'inscription. Seuls les enfants inscrits sur le portail bénéficieront des différents services proposés.



Q. Mon enfant ne déjeunera pas à la cantine tous les jours.

R : Vous réservez uniquement les dates dont vous avez besoin sur le Portail Web Familles.

Q. Mon enfant est malade, il ne déjeunera pas à la cantine pendant plusieurs jours mais il est déjà inscrit.

R : Vous devez **immédiatement prévenir le Pôle Affaires Scolaires de préférence par courriel** : contact.affaires.scolaires@mairiebully.fr (ou par une lettre des représentants légaux si cela n'est pas possible par mail). **Une carence d'une journée sera appliquée à compter de l'envoi du mail.**



Vous serez tenus de le payer mais vous ne paierez pas les repas suivants. **Les repas pré-payés feront l'objet d'un avoir qui sera automatiquement déduit de votre facture suivante.**



Q. J'ai inscrit mon enfant à la cantine, mais je viens d'être prévenu(e) d'une sortie scolaire la semaine suivante.

R : Prévenez le Pôle Affaires Scolaires par mail dès connaissance de la date, le repas réservé ne sera pas facturé.



Q. Mon enfant déjeunera à la cantine à la rentrée prochaine. Où va-t-il déjeuner?

R : Les enfants fréquentant les écoles maternelles et les primaires G.Sand, J.Zay et Les Alouettes déjeunent à la Salle Jean Vasseur (Boulevard Alfred François). Les enfants fréquentant les écoles François Brasme et Suzanne Blin prennent leurs repas au Collège Anita Conti avec lequel notre commune a une convention de partenariat.



Q. Comment mon enfant se rend-il à la cantine?

R : **Toutes les écoles bénéficient d'un transport en bus**, excepté les écoles La Fontaine et George Sand, qui se trouvent à proximité de la Salle Jean Vasseur.



Q. Comment sont élaborés les menus?

R : Nos équipes élaborent des repas équilibrés selon le plan GEMRCN* sur une période de cinq semaines. Ils sont contrôlés par une diététicienne et respectent les normes d'hygiène relatives à la restauration collective.



Q. Mon enfant souffre d'une allergie alimentaire (ou d'un autre problème de santé).

R : **Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit obligatoirement être établi au Pôle Affaires Scolaires, en lien avec les professionnels de santé qui suivent votre enfant.**



Q. Où se passe la garderie Périscolaire?

R : La garderie est proposée dans la quasi totalité des écoles (exception : La Fontaine et George Sand). Une salle lui est dédiée au sein même des écoles (les enfants de l'école Moreau sont accueillis aux Alouettes, ceux de L.Lumière à F.Brasme). Les enfants sont encadrés par du personnel municipal formé à l'animation.

**GEMRCN signifie Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition. Ce plan alimentaire prend en compte à la fois l'équilibre alimentaire et les fréquences de service de plats*

**Pôle Affaires Scolaires
Espace Jeunesse
60 rue Roger Salengro
Tél : 03.21.45.48.54**

contact.affaires.scolaires@mairiebully.fr